S.I. AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'HERBASSE (Siren : 252600804)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Donat-sur-l'Herbasse
Arrondissement	Valence
Département	Drôme
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	28/04/1969
Date d'effet	28/04/1969

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Fernand PELLAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Domaine du Lac de Champos
Numéro et libellé dans la voie	BP 2
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	26260 SAINT DONAT SUR L'HERBASSE
Téléphone	04 75 45 14 54
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 230
Densité moyenne	71,46

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
26	CA VALENCE-ROMANS Sud Rhône-Alpes (200040483)	CA
26	CC du Pays de l'Herbasse (242600567)	CC
26	CC PORTE DE DROMARDECHE (200040491)	CC
07	Hermitage-Tournonais Communauté de Communes (200041044)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique Par substitution
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales *Entretien du lit et des berges de l'Herbasse et de ses affluents dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel déclaré d'intérêt général gestion des crues et du risque d'inondation dans l'objectif de protéger les zones habitées inondées par l'Herbasse, le Merdaret et la Limone (hors inondation par les réseaux d'eau pluvial et ruissellement en zone urbanisée) et existantest à la date de l'entrée en vigueur des présents statuts restauration post-crue sur l'Herbasse et ses affluents directs et indirects sont exclus de ces travaux l'intervention sur: les voiries et éléments constitutifs les ouvrages hydrauliques (pont, passage à gué...) les réseaux (EDF, Télécom, gaz, conduites d'eau) Dans le cadre de ces compténces, le SIAHB pourra participer à une politique contractuelle types "contrat de rivière" et poura être amené à réaliser des études ou des opérations qu'il jugera utiles.* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)